

Avignon le 17 décembre 2010,

## Compte rendu du CTP du 17 décembre 2010.

Vos représentants FO-DGFIP : Michèle CORMERAIS, François MANGEOT, Frédéric LIAUTAUD.

Le CTP convoqué le 14 décembre a été boycotté par les 3 organisations syndicales représentatives du département. L'ordre du jour était le suivant :

- 1 Evolution des emplois.
- 2 Généralisation des règles de vie quotidienne à l'ensemble des services déconcentrés de la DDFIP.
- 3 Questions diverses.

Une délégation d'agents était présente afin de démontrer qu'en tant qu'O.S. nous portons bien les revendications de l'ensemble des agents.

En ce qui concerne FO-DGFIP, nous avons lu une motion qui est ci-jointe.

Le CTP a été reconvoqué en 2° séance le 17 décembre 2010.

La position de la section FO-DGFIP 84 était de siéger, tout en refusant d'aborder de près ou de loin le volet emplois.

A notre demande l'ordre du jour a été modifié comme suit :

- 1 Généralisation des règles de vie quotidienne à l'ensemble des services déconcentrés de la DDFIP.
- 2 Questions diverses.
- 3 Evolution des emplois.

### 1) Généralisation des règles de vie quotidienne :

Le système de consultation des agents nous a été présenté : choix collectif pour les plages horaires et choix individuel pour la typologie ARTT.

11 postes du département ont choisi le module 1 ( plage variable 7h30/19h00 et plages fixes 9h30/11h30 – 14h00/16h00).

10 postes ont préféré le module 3 (plage 7h30/18h30 et plages fixes identiques c-dessus).

La spécificité de l'ouverture hebdomadaire sur 4,5 jours (filère gestion publique) a été intégrée dans le dispositif. 2 postes, Valréas et Pernes les Fontaines, restent sur ce choix.

En ce qui concerne les typologies individuelles, l'option majoritairement retenue est celle de 38h30.

Nous nous sommes clairement fait confirmer que les agents de la filière fiscale choisissant le module à 38h se verront créditer d'un jour ARTT supplémentaire (soit 11 jours pour un total de 42 +2).

Pour la bonne mise en place de ces dispositions, les gestionnaires horaires variables suivront une formation de 3 jours.

Le décompte des heures travaillées se fait par pointeuse ou par poste informatique. Le coût de mise en œuvre par pointeuse (700€ par site) se révèle prohibitif et porte à privilégier les moyens informatiques.

La demande de la Trésorerie Vaucluse Amendes a été évoquée et fera l'objet d'un point d'ordre du jour dans un prochain CTP.

Au sujet des autorisations d'absence, nous avons souligné que la notion de « nécessité de service » devait être considérée avec bonne intelligence. Nous resterons vigilants sur ce point, notamment au sujet des absences liées aux concours.

## 2) Questions diverses .

- Espaces de dialogues.

Les comptes rendus de l'IRES ont été réceptionnés par la Direction le 16/12/2010. Ils seront prochainement diffusés aux O.S. et aux participants.

Le Directeur Général Adjoint, Monsieur RAMBAL, a annoncé que d'expérimentation, ce dispositif devient préfiguration. La teneur de ces rapports doit être conséquente et préoccupante pour notre Direction centrale...

Un deuxième tour de réunion aura lieu courant janvier. Nous vous invitons à nouveau à y participer le plus largement possible et à vous y exprimer en toute liberté.

- Budget/frais de déplacement.

La date butoir était le 8 décembre et la date limite retenue pour le dépôt des demandes au 3. Certains états sont encore en attente de justificatifs et la liste des collègues concernés est dressée, la Direction les contactera directement.

- Parking cité administrative.

Nous avons demandé à ce qu'une étude de faisabilité soit lancée concernant un arrangement avec le propriétaire du parking de la gare. Tenter d'obtenir un contrat semble une chose intéressante.

- Services R.H.

A ce propos, nous avons alerté la Direction sur le fait que ces services, dans un profond contexte de changement et d'harmonisation, doivent être au plus près des personnels et de la plus grande compréhension.

Nous pensons qu'il aurait été insultant pour les agents de ne pas discuter des sujets jusqu'alors abordés.

3) Evolution des emplois .

Avant que ce point ne soit ouvert, nous avons lu une motion (ci-jointe) et quitté la séance. Considérant que la politique de la chaise vide a ses limites et en qualité de représentant des personnels, certains points se devaient d'être débattus,

comme d'autres ne le peuvent pas !

